

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUFAY**

Date de convocation : le 5 avril 2018
Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 13

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

LE ONZE AVRIL, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, Mr Christian BRETEAU adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Marie-Françoise PESSON, Mr Vincent FONTENAY, Mme Anne BOIS, Mr Jérôme LEBERT, Mr Julien TESSIER, Mr Alain BOULAY, Mme Muriel DRENO, Mme Guylène SAMSON formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Yannick BOUTTIER qui a donné procuration à Mr Francis TOSTAIN

Mr Mickaël DENIS qui a donné procuration à Mme Géraldine VOGEL

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Julien TESSIER

D 026 - Approbation du compte administratif 2017 du budget communal
--

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	808 710,72 €
Recettes	1 073 299,16 €

Résultat de clôture	264 588,44 €
---------------------	--------------

Investissement :

Dépenses	235 572,02 €
Recettes	381 503,59 €

Excédent	145 931,57 €
----------	--------------

Restes à réaliser :

Dépenses	29 780,00 €
Recettes	219 704,00 €

Déficit reporté N-1 :	- 422 444,22 €
-----------------------	----------------

Résultat de clôture	- 276 512,65 €
---------------------	----------------

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la commune de Beaufay.

D 027 - Budget communal : affectation des résultats exercice 2017
--

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

Excédent (+) : néant

au titre de l'exercice 2017 :

Excédent (+) : 264 588,44 €

Soit un résultat à affecter de : 264 588,44 € excédent

Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :

Déficit reporté N-1 : - 422 444,22 €

Résultat cumulé, hors restes à réaliser : 145 931,57 €

Résultat de clôture - 276 512,65 €

Restes à réaliser en dépenses : 29 780,00 €

Restes à réaliser en recettes : 219 704,00 €

Solde d'exécution investissement cumulé, avec restes à réaliser : 335 855,57 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire (besoin à couvrir) C/1068 : 264 588 €

Affectation en report à nouveau ligne 002 : néant

Investissement à reporter ligne 001 : 276 512,65 €

D 028 - Compte de gestion du receveur municipal budget communal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2017 du budget principal,

Constata que les chiffres portés sur le compte de gestion 2017 du budget principal établi par Mr le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2017 du budget principal de la commune de Beaufay.

Adopté à l'unanimité.

D 029 - Budget principal – Budget primitif 2018

Le conseil municipal a examiné article par article, le projet de budget 2018, présenté par Madame le Maire.

Aussi, après discussion des différents éléments composant ce budget, tant en dépenses qu'en recettes, l'ensemble du document, tel qu'il est résumé ci-après dans ses grandes lignes, a été adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap. 60	- Achats, fournitures	133 728,00
Chap. 61	- Services extérieurs	91 600,00
Chap. 62	- Autres services extérieurs	39 025,00
Chap. 63	- Impôts et taxes	13 000,00
Chap. 64	- Frais de personnel	401 600,00
Chap. 65	- Autres charges de gestion courante	88 251,00
Chap. 66	- Frais financiers	21 300,00
Chap. 67	- Charges exceptionnelles	500,00
Chap. 68	- Dotations aux amortissements	2 242,00
Chap. 73	- Atténuation de produits	71 862,00
023	- Virement section investissement	230 000,00

TOTAL

1 093 108,00 €

RECETTES

Chap. 64	- Atténuation de charges	13 700,00
Chap. 70	- Produits des services et du domaine	85 200,00
Chap. 73	- Impôts et taxes	569 726,00
Chap. 74	- Dotations, subventions et participations	413 182,00
Chap. 75	- Autres produits de gestion courante	10 000,00
Chap. 77	- Produits exceptionnels	1 300,00
TOTAL		1 093 108,00 €

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

C/ 16	- Emprunts et dettes assimilés	70 050,00
C/20	- Immobilisations incorporelles	6 200,00
C/ 21	- Immobilisations corporelles	239 364,35
C/ 23	- Immobilisations en cours	436 688,00
C/001 - Déficit d'investissement reporté		276 512,65
TOTAL		1 028 815,00 €

RECETTES

C/10222	- Fonds de compensation TVA	134 500,00
C/10226	- Taxe d'aménagement	14 000,00
C/1068	- Excédent fonctionnement capitalisé	264 588,00
C/13	- Subventions	275 353,00
C/16	- Emprunt et dettes assimilées	108 132,00
C/28	- Amortissement des immobilisations	2 242,00
021	- Prélèvement sur recettes de fonctionnement	230 000,00
TOTAL		1 028 815,00 €

D 030 - Approbation du Compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Assainissement dressé par Madame Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Excédent reporté N-1	184 735,33 €
Dépenses	20 606,93 €
Recettes	45 382,60 €

Excédent de clôture 209 511,00 €

Investissement :

Excédent reporté N-1	- 44 435,89 €
Dépenses	1 140 456,51 €
Recettes	1 140 277,07 €

Résultat de clôture - 44 615,33 €

Restes à réaliser :

Dépenses	60 063,00 €
Recettes	125 459,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement de la commune de Beaufay.

D 031 - Budget annexe Assainissement : affectation des résultats exercice 2017

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

Excédent (+) : 184 735,33 €

au titre de l'exercice 2017 :

Excédent (+) : 24 775,67 €

Soit un résultat à affecter de : 209 511,00 € excédent

Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :

Résultat cumulé, hors restes à réaliser : - 44 615,33 €

Restes à réaliser :

Dépenses 60 063,00 €

Recettes 125 459,00 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Déficit reporté 001 : - 44 616,00 €

D 032 - Compte de gestion du receveur municipal budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement, Constate que les chiffres portés sur le compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement établi par le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2017 du budget annexe assainissement de la commune de Beaufay.

D 033 - Budget service assainissement – Budget primitif 2018

Le conseil municipal a examiné article par article, le projet de budget 2018, présenté par Madame le Maire.

Aussi, après discussion des différents éléments composant ce budget, tant en dépenses qu'en recettes, l'ensemble du document, tel qu'il est résumé ci-après dans ses grandes lignes, a été adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la section d'EXPLOITATION

DEPENSES

Chapitre 61	Services extérieurs	20 400
Chapitre 62	Autres services extérieurs	13 400
Chapitre 66	Frais financiers	2 000
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 291,00
023	Virement à la section investissement	220 137
	TOTAL	261 228 €

RECETTES

Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prestations	50 500
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 217
002	Excédent de fonctionnement reporté	209 511
	TOTAL	261 228 €

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	20 000
Chapitre 23	Immobilisations en cours	381 254
Chapitre 040	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 217
Chapitre 041	opérations patrimoniales	76 200
001	Déficit reporté	44 616
	TOTAL	503 287 €

RECETTES

Chapitre 13	Subventions	125 459
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	76 200
021	Virement de la section d'exploitation	220 137
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 291
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	76 200
	TOTAL	503 287 €

D 034 - Approbation du Compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement dressé par Madame Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Résultat N-1	46 654,96 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Excédent de clôture 46 654,96 €

Investissement :

Résultat reporté N-1	- 6 316,62 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Restes à réaliser : //

Résultat de clôture - 6 316,62 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement de la commune de Beaufay.

D 035 - Budget annexe Lotissement : affectation des résultats exercice 2017

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

déficit : 46 654,96 €

au titre de l'exercice 2017 :

- 404,16 €

Soit un résultat à affecter de : 46 654,96 €

Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :

Résultat cumulé : - 6 316,62 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Investissement à reporter ligne 001 : 6 316,62 €

D 036 - Compte de gestion du receveur municipal budget annexe Lotissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2017 du budget annexe Lotissement, Constate que les chiffres portés sur le compte de gestion 2017 du budget annexe Lotissement établi par le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement de la commune de Beaufay.

D 037 - Budget annexe Lotissement – Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget primitif pour l'exercice 2018.
Les différents éléments composant ce budget sont résumés dans le tableau ci-après :

En ce qui concerne la section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap. 60	72 190,96 €
042 – Chap.71	44 464,00 €
TOTAL	116 654,96 €

RECETTES

002	46 654,96
Chap. 70	70 000,00
TOTAL	116 654,96 €

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001. déficit reporté	6 316,62
Chap. 16	43 576,31
TOTAL	49 892,93 €

RECETTES

Chap. 16	5 428,93
040 - Chap. 35	44 464,00
TOTAL	49 892,93 €

D 038 - Vote des taux d'imposition locale 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2017 pour l'année 2018, correspondant aux taux inscrits sur l'état de notification n°1259, soit :

✓ Pour la taxe d'habitation	25,46 %
✓ Pour la taxe sur le foncier bâti	23,77 %
✓ Pour la taxe sur le foncier non bâti	31,11 %

D 039 - Attribution de subventions aux associations

De nombreuses demandes de subventions émanant de diverses associations, organismes ou œuvres d'intérêt général sont enregistrées chaque année. Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide à un certain nombre de sollicitants comprenant et selon état récapitulatif ci-après annexé:

- diverses associations locales ou organismes communaux pour un montant global de 4 690 €
- diverses associations cantonales ou intercommunales pour un total de 1 560 €
- divers établissements scolaires et organismes ou centres assurant la formation professionnelle d'adolescents dans la mesure où des élèves ou apprentis résidant ou travaillant dans la commune figurent dans leur effectif, pour un montant global de 1 498 €

Il y a lieu d'ajouter à ces subventions :

- Subventions exceptionnelles pour un montant de 5 950 €.

Total des subventions ainsi accordées pour l'année 2018 : 13 698 €

- Guylène Samson s'étonne qu'une subvention soit accordée aux écoles privées hors secteur alors qu'il y a une école à Beaufay.
- Réponse de Géraldine Vogel : Les subventions attribuées aux écoles privées sont conformes à la décision prise par la commission qui s'était réunie spécifiquement pour déterminer les subventions accordées et sous quelles conditions il y a deux ans.

Adopté à l'unanimité.

D 040 - Questions diverses

- Madame Vogel donne un état d'avancement de l'organisation et de la préparation de la journée citoyenne qui aura lieu le 26 mai 2018.
- Madame Vogel donne un état des lieux des finances de la commune, dont elle indique qu'elles sont saines et bien portantes.